

scientifiques participants) et sur les objectifs des programmes. Il pourrait également être utile de créer une sous-catégorie de rapports portant sur les activités de recherche consacrées à la vérification de la limitation des armements. Le Département des affaires de désarmement de l'ONU devrait logiquement être le dépositaire de ces rapports.

Une telle mesure serait orientée principalement vers les aspects qualitatifs de l'évolution dans le domaine militaire. Les aspects quantitatifs sont également importants. A cet égard, il est très regrettable que si peu de pays utilisent le modèle existant de notification pour communiquer des informations sur leurs dépenses militaires. Alors qu'il semble y avoir une plus grande prise de conscience des avantages pour la sécurité et la stabilité d'une plus grande franchise dans le domaine militaire, l'Assemblée générale devrait, à sa session extraordinaire, prier instamment tous les pays d'utiliser ce mécanisme de notification qui existe déjà. De francs échanges d'informations constitueraient une mesure inappréciable pour accroître la confiance. Il faudrait également continuer à examiner sérieusement, peut-être sous les auspices de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, s'il est possible de tenir effectivement un registre des transferts internationaux d'armements.

L'évolution et les tendances futures des systèmes d'armements qui existent déjà, et en particulier des armes de destruction massive, sont également un sujet de préoccupation.

L'on s'accorde à estimer que les arsenaux nucléaires, tels qu'ils existent actuellement, demeurent la menace la plus grave qui pèse sur l'avenir de l'humanité. Les accords conclus récemment entre les deux principales puissances nucléaires semblent indiquer qu'elles ont finalement fait un premier pas sur la voie d'un désarmement nucléaire réel. Cela représente un tournant historique du processus de limitation des armements et de désarmement. L'élan de ce processus doit être maintenu.

Comme beaucoup d'autres Etats participant à la session, le Canada appuie la conclusion d'un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires, qui est un objectif fondamental de la limitation des armements. A la première session extraordinaire, l'Assemblée générale a prévu que cette interdiction complète des essais serait utile "dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire". Il est encourageant que ce raisonnement ait été concrétisé par le fait que les deux principales puissances nucléaires ont entrepris des négociations sur la limitation des essais nucléaires en même temps que leurs négociations concernant les accords visant à éliminer ou à réduire certains systèmes d'armes nucléaires. Les participants à la troisième session extraordinaire devraient indiquer qu'ils appuient la poursuite de cette démarche vers une interdiction complète des essais.

Pendant de nombreuses années, l'un des principaux obstacles à une interdiction complète des essais était le fait que l'on doutait de pouvoir vérifier un accord de manière appropriée. Sous les auspices de la Conférence du désarmement, des travaux très utiles ont été effectués pour définir et préciser les conditions de la vérification d'une interdiction des essais. Les progrès techniques en cours, notamment dans le domaine de la détection des séismes, ont aussi amélioré